Département du Tarn

République Française

COMMUNE DE VAOUR

Date de la convocation : 27/03/2025

Nombre de membres

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

PROCES VERBAL
du conseil municipal n° 3
Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jérémie STEIL

Sont présents : Jérémie STEIL, Catherine SAMUEL, Nathalie MULET, Adria CORDONCILLO, Cathy GREZES, Léonore STRAUCH, Gisèle ANDRIEU

Représentés :

Excusés : Claire DAVIENNE

Absents : Melvin ROCHER

Secrétaire de séance : Nathalie MULET

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu du 27 mars 2025
2. Délibérations :
   - Vote des taux d'imposition des Taxes directes locales 2025
   - Vote du Budget Général 2025 et acceptation des subventions octroyées
   - Vote du Budget Transport Scolaire 2025
   - Vote du Budget MSAP 2025
   - Adhésion au dispositif de regroupement des certificats d'économies d'énergie du SDET
3. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

DE_012M01_2025 Objet : Vote du Budget Primitif 2025 de la commune de Vaour

M. le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 405 217.50 € Recettes : 405 217.50 €
Fonctionnement : Dépenses : 621 515.17 € Recettes : 621 515.17 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré :
- APPROUVE le budget primitif de la commune de Vaour pour l'année 2025.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

DE_013_2025 Objet : Vote du Budget Primitif de la Régie des Transports Vaour

M. le maire présente à l'assemblée le budget primitif de la Régie des Transport de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 28 000.00 € Recettes : 28 000.00 €
Exploitation : Dépenses : 66 950.22 € Recettes : 66 950.22 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré :
- APPROUVE le budget primitif de la Régie des Transports de Vaour pour l'année 2025.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

DE_014_2025 Objet : Vote du Budget Primitif 2025 de la MSAP Vaour

M. le maire présente à l'assemblée le budget primitif de la Maison de Services Au Public 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 6 104.01 € Recettes : 6 104.01 €
Exploitation : Dépenses : 75 034.19 € Recettes : 75 034.19 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré :
- APPROUVE le budget primitif de la MSAP pour l'année 2025.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

DE_015_2025 Objet : Vote des taux de la fiscalité locale 2025

Le conseil municipal, sur proposition de M. Le Maire décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les impôts en 2025 et de voter les taux comme le spécifie le tableau ci-dessous :

Taux 2025	
Foncier Bâti	41.69 %
Foncier Non Bâti	47.86 %
Taxe d'habitation	13.67 %

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

DE_016_2025 Objet : Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,
Vu la convention jointe en annexe,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.
- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que toutes pièces à venir.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

DE_017_2025 Objet : Attribution de subventions à plusieurs associations locales

M. Le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif que nous venons d'adopter, je vous propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.
Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.
Les subventions communales que je vous propose d'attribuer sont les suivantes :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	montant attribué en 2024	Montant attribué pour l'année 2025
Grésigne en Fugue	Subvention fonctionnement	500.00 €	300.00 €
Paroles de Femme	Subvention fonctionnement	300.00 €	300.00 €
Association PCV	Subvention fonctionnement	400.00 €	300.00 €
Restos du Cœur	Subvention fonctionnement	700.00 €	750.00 €
Pompiers de Vaour	Subvention fonctionnement	300.00 €	300.00 €
Familles Rurales Causse	Subvention fonctionnement	1 000.00 €	1 000.00 €
ADMR	Subvention fonctionnement	1 000.00 €	1 000.00 €
L'Eté de Vaour	Subvention fonctionnement	3 500.00 €	3 500.00 €
Jour de Fêtes	Subvention fonctionnement	200.00 €	100.00 €
Rock d'Anglars	Subvention fonctionnement	100.00 €	100.00 €
Compagnie iZi	Subvention fonctionnement		200.00 €
IHM	Subvention fonctionnement		450.00 €
Coop. Scolaire Penne	Subvention fonctionnement		160.00 €
Coop. Scolaire Vaour	Subvention fonctionnement		420.00 €
Total			**8 880.00 €**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1611-4 et L. 2311-7,
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le budget primitif communal 2025 adopté par délibération du conseil municipal de ce jour,
Vu les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Le Maire, après en avoir délibéré,
- **Décide** d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, il est proposé de signer une convention avec la SPA pour la stérilisation des chats sans propriétaire sur la commune. Cette gestion des chats errants consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur les lieux de capture. La convention porte sur 5 chats, et le coût supporté par la commune est de 55 € par chat. L'assemblée est favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait à Vaour, le 15 avril 2025

Le Secrétaire de séance

Nathalie MULET

Le Président de séance

Jérémie STEIL

MAIRIE DE VAOUR
RF
81 (Tarn)